

**4 Politique**

**Communiqué final du Conseil des ministres**

Sous la Haute Présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour, Mardi 25 Avril 2017, à partir de 11 heures, au Palais de la Présidence de la République.

En début de séance, le Conseil des Ministres a salué les efforts de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) pour les efforts inlassables qu'il mène dans le cadre de l'intégration sous-régionale.

En effet, à l'invitation de S.E., Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo a effectué une visite de travail le Lundi 23 Avril 2017, à Franceville.

Au cours de cette rencontre, les deux (2) Chefs d'Etat ont échangé sur les questions rapportant aux réformes institutionnelles en cours au sein de la CEEAC, à l'examen de la situation dans la sous-région, tout en faisant le point de la coopération bilatérale entre nos deux (2) pays. Sur un tout autre plan, le Conseil des Ministres a tenu à rendre hommage à S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat pour l'honneur fait une nouvelle fois aux femmes lors de la célébration de la Journée Nationale de la Femme.

En effet, à l'occasion de cet évènement, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA a, non seulement décerné plusieurs décorations de l'Ordre National du Mérite, mais également est revenu sur la responsabilité des femmes dans leur rôle de vecteur de paix, vecteur de développement humain et durable, gage d'un Gabon prospère, nécessaire à la mise en place d'outils indispensables pour leur épanouissement et leur autonomisation.

Enfin, le Conseil des ministres s'est félicité du démarrage effectif des travaux de la deuxième phase dite « Phase Politique » du Dialogue Politique initié par S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat ; ceci, conformément au Règlement Intérieur et au Code de bonne conduite rédigés et acceptés par les deux (2) Parties, à savoir : Majorité et Opposition présentes à ces assises.

**AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

**MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE**

Le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie, désigné « le Ministère ».

Les décrets n° 0136/MERH du 07 mai 2010 portant attributions et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques et n° 0458/PR/MPERH du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère du pétrole, de l'Energie et des Ressources Hydrauliques en vigueur, étant devenus caducs, il est nécessaire de les actualiser.

Le présent projet de décret dispose que le ministère a pour missions :  
-de concevoir et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'eau,

d'énergie, de radioprotection, de sûreté et de sécurité nucléaires ;

-de définir les stratégies en matière de production, de transport, de transformation, de distribution et de commercialisation de l'eau et de l'énergie.

Pour son organisation, le ministère comprend :

- le Cabinet du ministre et les services rattachés ;
- l'Inspection Générale des services ;
- le Secrétariat Général ;
- les Directions Générales ;
- les Etablissements et Organismes sous Tutelle.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE ET DES ARTS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

Le Conseil des ministres a entériné le projet de décret fixant les conditions de délivrance de l'agrément technique du secteur Communication.

Le présent décret pris en application des dispositions de la loi n° 019/2016 du 09 aout 2016 portant code de la Communication en République Gabonaise, fixe les règles de création et de gestion des entreprises de communication.

En effet, les conditions de délivrance de l'agrément technique s'articulent principalement autour des points suivants :

- l'identification des activités de communication audiovisuelle, écrite, numérique et cinématographique ;
- l'obligation de disposer d'un agrément technique pour exercer désormais dans le secteur de la communication.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Conseil des ministres a approuvé les deux (2) projets de décrets suivants :

1. le projet de décret portant dénomination et organisation de l'Organisme de Gestion du Développement Durable.

L'Organisme de Gestion du Développement Durable, dénommé Autorité du Développement Durable, en abrégé ADD, est une autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière.

L'ADD assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement durable.

L'ADD comprend :  
-le Conseil d'Administration ;  
-la Direction Générale ;  
-l'Agence Comptable.

2. le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National du Développement Durable, en abrégé CNDD.

Le CNDD est chargé de définir et orienter la politique nationale du développement durable.

A ce titre, il est chargé entre autres :

- de définir les objectifs généraux et les moyens d'action des pouvoirs publics, des opérateurs économiques et de la société civile, en vue d'assurer un développement durable au Gabon ;
- d'approuver le rapport annuel relatif à l'état des patrimoines de développement durable et à la mise en œuvre des projets de développement durable en République

Gabonaise.

Le CNDD se réunit une fois par un an, au plus tard un mois avant la tenue des conférences budgétaires et son Secrétariat est assuré par l'Organisme de Gestion du Développement Durable.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Pris en application des dispositions de l'article 51 de la Constitution, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de décret portant prorogation de la mission du Haut-Commissariat à l'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de Football édition 2017, en abrégé COCAN 2017.

En effet, dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de Football des moins de dix-huit (18) ans, qui se déroulera du 14 au 28 mai 2017 à Libreville et Port-Gentil, la mission dévolue au COCAN 2017, est prorogée jusqu'au 31 septembre 2017.

**EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE**

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE, CHARGE DES GABONAIS DE L'ETRANGER**

Le Conseil des ministres a marqué son accord aux demandes d'agrément des diplomates suivants :

Messieurs :  
-**AHMAT MAHAMAT KARAMBAL**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Tchad près la République Gabonaise, avec résidence à Yaoundé (Cameroun).

-**Aaron JIVASAKAPIMAS**, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Royaume de Thaïlande près la République Gabonaise, avec résidence à Dakar (Sénégal).

-**Madame Ann Monica ENCONTRE**, en qualité de Représentante Régionale du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), avec résidence à Kinshasa (République Démocratique du Congo).

**MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE ET DES ARTS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

Le ministre d'Etat a sollicité et obtenu l'accord du Conseil des ministres pour la célébration, à Libreville, des manifestations ci-après :

- du 17 au 19 Mai 2017, la semaine de la décennie des personnes d'ascendance africaine ;
- du 19 au 21 Mai 2017, la Journée Mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement ;
- du 28 Juin au 02 Juillet 2017, la Fête des Cultures dans sa nouvelle version.

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE ET DE L'INSERTION DES JEUNES**

Le Conseil des ministres a approuvé la célébration jumelée de la 15e Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au travail, de la 21ème Journée Africaine de Prévention des Risques Professionnels et la Fête du Travail du 1er Mai 2017.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné

**les mesures individuelles suivantes :**

**MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT SOCIAL ET DU LOGEMENT**

CABINET DU VICE PREMIER MINISTRE  
Conseiller Politique : **M. Gaston ASSEKO**, en remplacement de M. Jean Pierre NDONG ABESSOLO.

Conseiller Technique, Chargé de l'Habitat et du Logement : **M. Alexis Brice MAN-FOUMBI**, en remplacement de M. Pierre Anicet MBADINGA MAGANGA.

Conseiller Technique Chargé de l'Urbanisme : **Mme Claude Sandrine MBOUMBA**, en remplacement de M. Jean Pierre MINTSA MI NDONG.

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE, CHARGE DES GABONAIS DE L'ETRANGER**

AMBASSADE DU GABON EN ITALIE  
Conseiller Culturel, Chargé des Questions Consulaires : **M. André BIBIGA**.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE ET DES ARTS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

CABINET DU MINISTRE D'ETAT  
Chargés d'études :

- MM.**
- Daniel NDJOUNGUI** ;
- Juggla ESSONE ENONG** ;
- Mmes**
- Nancy Joselyne OUPOLO épouse LEYOUA** ;
- Prisca Rosny NGUEMA OBIANG épouse EMANE** ;
- Hélène AYINGONE ESSALA épouse MEZUI** ;
- Syntilla LIKOUNI** ;
- Mlle Lysianne NEYER KENGA**.

**MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX CHARGE DES DROITS HUMAINS**

CABINET DU MINISTRE  
Chargé d'Etudes : **M. Blaise MAHANGA**.

**MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE**

DIRECTION GENERALE DE LA MARINE MARCHANDE  
DIRECTION GENERALE

-Directeur Général : **M. Ruben NDZIBE**, en remplacement de M. Léon NDONG NTEM.

-Directeur Général Adjoint : **M. Ibrahim OKANGA SOUNA**, en remplacement de M. Patrice ONTINA.

**MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**

CABINET DU MINISTRE DELEGUE, CHARGE DES COMPTES SOCIAUX

-Directeur de Cabinet : **M. Hervé NGOUA MEDENG**.

-Chef de Cabinet : **M. Pascal MAKITA**.

-Chargés d'études :  
**MM. :**  
-**Clément Achille EKOMY** ;  
-**Yann Philippe NGOWET** ;

**Mmes :**  
-**Séverine Raïssa KIKI BESSAPI** ;  
-**Léatrice IPANI** ;  
-**Noëlla Gwladys EKOME**.

-Secrétaire Particulière : **Mme Gildas Emeline JOMAS NYANGUY**.

*A suivre*

COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 25/04/2017			FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSIERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du				
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	<b>CAO 40</b> 25/04/2017 <b>5266,56</b> <b>DOW JONES</b> 25/04/2017 <b>20 739,93</b>	<b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b> <b>25 Avril 2017: 51,66</b>			
USD	1,0848	1USD =	604,680	1 USD	622,821					
CAD	1,4570	1CAD =	450,211	1 CAD	463,717					
JPY	119,6700	1JPY =	5,481	100 JPY	5,646					
GBP	0,8483	1GBP =	773,261	1 GBP	796,458					
CHF	1,0806	1CHF =	607,030	100 CHF	625,24					
ZAR	14,0639	1ZAR =	46,641	100 ZAR	48,04					
MAD	10,7959	1MAD =	60,760	1 MAD	64,15					
CNY	7,4691	1CNY =	87,823	1CNY	90,46					
KES	110,9600	1KES =	5,912	1KES	6,09					

**CHANG**  
**E**  
**S** SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>



**Union Gabonaise de Banque**